



Chambre des Territoires de Corse Camera di i Territorii di Corsica

Session du 7 décembre 2020

Sessione di u 7 di dicembre di u 2020

Rapport N° 2020-15

Raportu N° 2020-15

Rapport du Président de la Chambre des Territoires Raportu di u Presidente di a Camera di i Territorii

Objet : Règlement des aides sport

Oggetu : Rigulamentu di l'aiuti sport

Lors de la séance plénière de la Chambre des Territoires du 11 février 2019, Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère exécutive en charge de la jeunesse, des sports, de l'égalité femmes-hommes, a présenté la démarche relative au Scontri di u sport et ouvert avec les membres de la Chambre des Territoires, le processus de concertation pour la construction conjointe de la nouvelle politique sportive de la Collectivité de Corse. Ce processus de consultation s'est clôturé le 11 avril 2019 et la décision n°2019-21 du 13 mai 2019 de la Chambre des Territoires a validé les propositions émises par ses membres.

Pour mémoire, la politique sportive de la Collectivité de Corse s'articule autour de trois axes forts à savoir :

- Favoriser l'accès aux loisirs et à la pratique sportive des publics spécifiques,
- Favoriser l'accès des jeunes filles et des femmes à la pratique sportive,
- Encourager la pratique des sports de nature, la valorisation et la préservation du patrimoine naturel.

Sur ces bases, les propositions de ce nouveau règlement, sont les suivantes :

- La complète refonte de l'aide apportée aux ligues et comités
- La révision du barème des aides accordées aux sportifs de haut niveau
- Une aide au maintien des sportifs de très haut niveau dans les clubs insulaires
- Un meilleur traitement de l'aide aux manifestations
- La valorisation du bénévolat
- La création d'une aide accompagnant les défis solidaires
- La revalorisation de l'aide à la pratique sportive : le dispositif « sportipass »

Par ailleurs, la crise sanitaire est venue lourdement impacter le monde sportif, aussi, un nouveau dispositif transitoire a été créé, le fonds « Forza ! » pour accompagner les clubs professionnels et amateurs ayant subi des pertes économiques durant cette période.

L'objet du présent rapport est de vous soumettre l'ensemble de ce nouveau dispositif d'aides, ci-joint en annexe, pour avis avant sa présentation devant l'Assemblée de Corse lors de la session du 21 décembre prochain.

Vi pregu di deliberà né
Je vous prie de bien vouloir en délibérer